

Toronto, le 3 septembre 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

À quelques jours de la rentrée scolaire, nous vous communiquons des précisions complémentaires. Les bureaux de santé public locaux suivent de près l'évolution de la pandémie et à ce titre, ils nous ont informés de recommandations additionnelles ou de changements récemment.

De ce fait, nous avons adapté les guides aux familles, dont notamment, le [tableau récapitulatif sur le port du masque par école](#). En effet, le port du masque pour les élèves de maternelle-jardin est désormais obligatoire dans les écoles des régions de Hamilton, Halton, Waterloo et Middlesex-London.

Les guides complets par palier d'étude sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique [PARENTS > Infos COVID-19](#) :

- [Guide du palier élémentaire en cliquant ici](#)
- [Guide du palier secondaire en cliquant ici](#)

Ces guides seront mis à jour en cas d'évolution des directives ministérielles ou des recommandations des bureaux de santé publique locaux. Nous continuerons de vous en informer autant que nécessaire.

Par ailleurs, comme annoncé précédemment, vous pouvez consulter sur notre site web le rapport sur les dispositifs de ventilation en place dans chaque école : [rubrique Mesures d'hygiène / section « Ventilation, désinfection et nettoyage »](#). Il vous suffit de sélectionner l'école souhaitée dans le menu déroulant du tableau de bord des écoles, pour y avoir apparaître les données.

Atteindre des taux élevés d'immunisation dans les écoles grâce à la vaccination s'inscrit dans le cadre des mesures et pratiques visant à lutter contre la COVID-19. C'est pourquoi le Conseil met en place un protocole concernant la divulgation du statut de vaccination pour les membres du personnel concernés conformément aux directives ministérielles. Un outil informatique sécurisé permet de recueillir la preuve d'une vaccination complète ou de non-vaccination pour raison médicale. Les personnes qui ne sont pas entièrement vaccinées<sup>1</sup> devront subir un test de dépistage (test rapide de détection des antigènes de la COVID-19) à une fréquence minimale qui sera prescrite sous peu par le ministère de l'Éducation. De plus, les personnes qui ne désirent pas se faire vacciner, et qui ne possèdent pas d'exemption pour raison médicale, devront assister à une séance d'information sur les bienfaits de la vaccination contre la COVID-19.

Les données sur le statut de vaccination des membres du personnel concernés au sein du Conseil seront publiées dans un rapport statistique synthétisé et dépersonnalisé à

---

<sup>1</sup> « Entièrement vacciné/vaccinée contre la COVID-19 » signifie avoir reçu toutes les doses requises pour un ou plusieurs vaccins contre la COVID-19 approuvés par l'Organisation mondiale de la Santé (par exemple, deux doses d'un vaccin à deux doses ou une dose d'un vaccin à dose unique), et avoir reçu la dernière dose du vaccin il y a au moins 14 jours.

l'échelle du Conseil sur notre site web à compter du 15 septembre. Ce rapport sera mis à jour chaque mois.

Enfin, afin de commencer l'année scolaire dans les meilleures conditions possibles, **nous vous rappelons que les élèves suivant leurs apprentissages en classe sont tenus de venir chaque jour munis de la preuve d'auto-dépistage réussie** soit au moyen du [formulaire en ligne](#) soit au moyen du [Passeport Santé Viamonde](#).

Nous vous souhaitons une très bonne longue fin de semaine en attendant d'avoir le plaisir d'accueillir tous nos élèves mardi 7 septembre pour une rentrée en classe ou en virtuel.

D'avance, nous vous souhaitons une belle rentrée scolaire et vous remercions pour votre collaboration.

Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

La présidente du Conseil,

Le directeur de l'éducation par intérim,



Sylvie A. Landry



Sébastien Fontaine

c. c. Membres du Conseil  
Membres du Comité exécutif  
Directions et directions adjointes des écoles

